

La « guerre des polices » au sein de l'Espace de Liberté, de Sécurité et de Justice : une dynamique multi-niveaux

Agathe PIQUET, Doctorante contractuelle en science politique au Centre d'Etude et de
Recherche en Science Administrative et Politique (CERSA), Université Paris II Panthéon-Assas

Résumé :

Cette communication s'intéressera aux rivalités entre les agences de police des Etats membres de l'Union européenne et aux conséquences que cela entraîne en matière d'échange de données dans l'Espace de Liberté, de Sécurité et de Justice. L'idée centrale défendue est la nécessité de la mise en place de liens de confiance entre les officiers de police pour qu'ils se prêtent plus pleinement au jeu de la coopération européenne et acceptent d'échanger leurs informations alors qu'ils font généralement preuve de résistance sur ce point dans la mesure où ils souhaitent garder le contrôle sur leurs données et sur leurs enquêtes.

L'objectif de cette communication sera donc de souligner les multiples niveaux et facettes de rivalité et de tension existant dans les dynamiques de renforcement de la coopération policière européenne, et leurs évolutions progressives. En effet, ce sentiment de confiance s'avère nécessaire à deux niveaux : entre les Etats membres et au sein même des Etats membres.

Premièrement, les officiers de police ont été confrontés à la nécessité de confier leurs données à des bases de données et systèmes d'information sans connaître personnellement les éventuels utilisateurs de leurs informations. Deux dimensions sont liées à cette question : d'une part, le manque d'alimentation en données des outils européens dont la plus-value n'est pas nécessairement perçue et qui ont pu être considérés comme des rivaux ; d'autre part, les problèmes de compréhension et de compatibilité en termes d'approche de la police entre tous les officiers de police européens, problèmes existant déjà au sein d'une Europe des 15, mais qui s'intensifient avec les élargissements successifs depuis 2004.

Deuxièmement, les rivalités internes aux Etats membres sont également analysées dans cette communication et sont appréhendées sous deux angles interconnectés. D'un côté, l'investissement de certaines agences de police dans les mécanismes de coopération européenne afin d'obtenir un avantage par rapport aux autres agences du même Etat membre. De l'autre, les adaptations structurelles des agences nationales suite aux développements de la coopération européenne et les éventuelles évolutions des relations de rivalité dans ce nouveau cadre.